



Aide à la décision

Quel budget répond à mon besoin de formation ?

PDRH (développement des ressources humaines) VS

Arrangement local article 31.03 (développement de la pratique professionnelle)

- Je désire acheter des livres dans le but de m'autoformer 🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**
- Je désire suivre une formation qui me permettra d'obtenir une scolarité additionnelle et dont les cours sont en lien avec ma pratique professionnelle (titre d'emploi) exercée au CISSSMO 🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**
- Je désire m'inscrire à une activité de soutien (mentorat, coach ou superviseur externe). 🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**
- Je désire participer à une conférence/webinaire.
 - Si en lien avec mon titre d'emploi exercé au CISSSMO (mais pas nécessairement en lien avec mes tâches actuelles)
Exemple : je suis travailleuse sociale au SAD et j'aimerais avoir une formation sur l'attachement de l'enfant.
🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**
 - Si en lien avec mon titre d'emploi ET mes tâches/fonctions exercées au CISSSMO 🖱 **PDRH**
- Je désire participer à une formation.
 - Si en lien avec mon titre d'emploi exercé au sein du CISSSMO (mais pas nécessairement en lien avec mes tâches actuelles)
Exemple : je suis travailleuse sociale au SAD et j'aimerais avoir une formation sur l'attachement de l'enfant
🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**
 - Si en lien avec mon titre d'emploi ET mes tâches/fonctions exercées au sein du CISSSMO 🖱 **PDRH**
- Je désire m'inscrire à une plate-forme de formation en ligne. 🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**
- Je désire participer à une journée thématique de type Colloque.
 - Si d'emblée peu de formations sont disponibles pour mon titre d'emploi 🖱 **PDRH**
 - Si d'emblée plusieurs formations sont disponibles pour mon titre d'emploi 🖱 **ARRANGEMENT LOCAL (ART. 31.03)**

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE BUDGET PDRH ET LE BUDGET ARRANGEMENT LOCAL (art. 31.03)?

	PDRH	Arrangement local
Doit être lié à mon titre d'emploi ET les tâches que j'exerce au CISSMO	Oui	Non, doit seulement être en lien avec votre titre d'emploi
Tous les frais d'inscription payés	Oui	Oui, sauf pour les frais d'inscription pour une formation postsecondaire
Salaire payé pour le temps de la formation	Oui	Non
Frais de déplacement et repas payés	Oui	Non
Budget global reporté à l'année suivante si non totalement utilisé	Oui	Non, les sommes non utilisées à la fin de l'année financière sont perdues
Je dois remplir un formulaire et le soumettre à mon gestionnaire	Oui	Non, vous n'avez qu'à envoyer un courriel à l'Employeur, pas besoin de demander l'autorisation à votre gestionnaire

Toutes les informations et les démarches à suivre se retrouvent sur INTRANET.

Vous devez cliquer sur Mon Espace Employé dans l'encadré bleu de la page d'accueil à droite de votre écran.

Ensuite, vous devez suivre ces étapes :

Ma formation/ **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**/Demande de formation individuelle (Budget PDRH)

OU

Ma formation/**LETTRES D'ENTENTE ET ARRANGEMENTS LOCAUX**/Arrangement local article 31.03 APTS

– 2023-2024 (Budget développement de la pratique professionnelle).

Liens rapides

[Je suis un nouvel employé](#)

[Mon espace employé](#)

[Taux double](#) - Modifiez votre horaire

Déclaration d'un incident/accident :
[EMPLOYÉ](#) ou [USAGER](#)

[Ma pratique en soins infirmiers](#)

[Prévention et contrôle des infections
- COVID-19](#)

[Pharmacie](#)

[Ma boîte à outils](#)

[Cadre de référence](#)

